

Bayer rachète Monsanto



Bayer rachète Monsanto



Bayer rachète Monsanto

Le groupe chimique et pharmaceutique allemand Bayer a annoncé jeudi 7 juin [2018] avoir conclu l'acquisition de Monsanto, spécialiste américain des pesticides et des semences, pour 63 milliards de dollars. Cette opération donne naissance au numéro un mondial de l'agrochimie, avec 20 % de part de marché, et accroît la concentration dans ce secteur.

L'ACTU

Avec le rachat de Monsanto, Bayer double la taille de sa branche agriculture, désormais aussi importante que celle de la santé. Pour le financer, Bayer emprunte 57 milliards de dollars auprès de cinq banques et recourt aux marchés financiers pour 19 milliards de dollars, via l'émission d'obligations et ***une augmentation de capital***. Avec cet argent, il rachète toutes les actions Monsanto, devenant l'unique propriétaire de la société. Bayer, qui a annoncé sa volonté de racheter Monsanto en mai 2016, était parvenu à un accord avec le groupe américain en septembre 2016. Le rachat, avant de devenir effectif, devait être validé par les autorités de la concurrence des pays où sont implantées les deux sociétés. Sur les 30 autorités sollicitées, plus de la moitié ont donné leur accord, dont celles des États-Unis, de l'Union européenne, de la Chine et du Brésil. Afin de maintenir la concurrence dans le secteur, Bayer s'est engagé à se séparer de plusieurs branches dans les semences, les insecticides et les désherbants, domaines où Monsanto est actif, et a trouvé un accord avec le groupe allemand de chimie BASF pour les lui céder. Bayer a annoncé qu'il ferait disparaître la marque Monsanto, associée à des produits tels que le Roundup, désherbant à base de glyphosate, ou à des semences de soja et maïs OGM.

L'ÉCLAIRAGE

Pourquoi les entreprises se regroupent-elles ?

Une entreprise peut se développer en augmentant elle-même ses ventes et ses profits (croissance interne) **ou en rachetant d'autres firmes** (croissance externe).

En s'unissant à une autre pour créer une nouvelle entité (fusion) **ou en la rachetant** (acquisition), elle cherche avant tout à diversifier ses activités ou à accroître ses profits. En grossissant, elle va augmenter sa production et réaliser des économies d'échelle : répartir ses coûts fixes (machines, bâtiments) ou ses dépenses de recherche et développement sur une production plus importante, négocier de meilleurs prix auprès de ses fournisseurs, mieux organiser le travail. Plus elle produit, plus son coût moyen de production (coût par unité produite) diminue, ce qui lui assure des rendements (quantité produite pour un même coût) croissants. Ce mécanisme a été mis en évidence par l'économiste écossais **Adam Smith** dès 1776 puis par l'Anglais **Alfred Marshall** à la fin du XIXe siècle. « Dans le cas de Bayer et Monsanto, le nouveau groupe va pouvoir amortir ses dépenses de recherche et développement sur un volume de production plus élevé », note Frédéric Marty, chargé de recherche au CNRS, spécialiste du droit et de l'économie de la concurrence.

Pourquoi les États cherchent-ils à entretenir la concurrence ?

À la fin du XIXe siècle, les économistes français **Léon Walras** et italien **Vilfredo Pareto** décrivent les conditions d'une « concurrence pure et parfaite » : un très grand nombre de vendeurs et d'acheteurs,

une qualité des biens homogène, un égal accès à l'information et l'absence d'entente entre vendeurs. La plupart du temps, la concurrence est imparfaite, toutes ces conditions n'étant pas réunies. Dans beaucoup de secteurs, comme l'agrochimie ou les télécoms, **un petit nombre d'entreprises sont présentes et forment ce qu'on appelle un oligopole.**

L'économiste anglais John Stuart Mill, au XIXe siècle, met en avant les effets de la concurrence sur les prix : plus il y a de compétition, plus les entreprises joueront sur leurs coûts afin de proposer le tarif le plus bas et d'attirer les clients. « La concurrence permet aussi aux consommateurs d'avoir le choix en même temps qu'elle incite les entreprises à investir pour innover », souligne Frédéric Marty.

Depuis quand les concentrations sont-elles contrôlées ?

Les États-Unis sont le premier pays à limiter la concentration des entreprises à la fin du XIXe siècle. Les principaux secteurs d'activité sont alors dirigés par des associations de producteurs, les trusts, comme ceux créés par Carnegie (acier) et Rockefeller (pétrole), qui profitent de leur position dominante pour imposer leur prix et empêcher des concurrents d'émerger. Le Congrès adopte en **1890 le Sherman Act**, qui interdit les trusts, puis, **en 1914, le Clayton Act**, qui punit les pratiques anticoncurrentielles (comme les accords de distribution exclusive), des règles toujours en vigueur.

En Europe, le traité de Rome de 1957 interdit les ententes entre entreprises (cartel) et les abus de position dominante, lorsqu'une entreprise utilise sa position pour entraver la concurrence. En 1989, un règlement européen instaure le contrôle préalable des fusions-acquisitions au-delà d'un seuil de chiffre d'affaires. Dans chaque pays, des autorités sont chargées de veiller au respect des règles. Dans l'UE, la Commission européenne doit garantir une « concurrence libre et non faussée ». Pour y parvenir, les autorités peuvent imposer la cession d'activités ou de brevets à des concurrents, comme elles l'ont fait pour Bayer.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cinq infos sur une fusion.

Quels ont été les premiers produits vendus par Bayer et Monsanto ? Comment l'ONG Les Amis de la Terre a-t-elle qualifié leur union ? Quel montant vont recevoir les actionnaires de Monsanto ? Cet article publié par Sud Ouest dévoile les cinq choses à savoir sur « la fusion des deux géants ».

L'échec des « fusac ».

On entend souvent dire que les fusions et acquisitions (appelées « fusac ») échouent à cause des différences culturelles entre les entreprises. « C'est faux », selon Philippe Véry, professeur de stratégie à l'EDHEC Business School. Dans cette vidéo publiée par le site Xerfi Canal (édité par le groupe d'études sectorielles Xerfi), il explique pourquoi et détaille les conditions à réunir pour que ces opérations réussissent.

L'État et la concurrence.

Pourquoi parle-t-on de concurrence imparfaite ? Quelle est la différence entre un monopole et un oligopole ? L'État doit-il les interdire ? En moins de quatre minutes, une vidéo du site Dessine-moi l'éco répond à ces questions en citant des exemples tirés de l'économie française.

Source: <https://www.brief.eco/>